

Séance du lundi 30 janvier 2017 à 19 heures
Commune de CAHORS – Salle des Congrès

*Aujourd'hui, lundi trente janvier deux milles dix sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors,
s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès*

Etaient présents :

52 titulaires dont 6 possédant une procuration
5 suppléants dont 2 possédant une procuration

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

ESPERE
FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY - VERS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-
Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme HAUDRY
Sabine), Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER
Noëlle (procuration de Mme BOUIX Catherine), M. TESTA
Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE
Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte (procuration de M. DIZENGREMEL
Ludovic), M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc)
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration de M. MOUGEOT Jean-Paul),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis (procuration de Mme ROUAT Géraldine), M.
STEVENARD Daniel, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS :

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LHERM
ST MEDARD

Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires - 24 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
M. BARDINA Fabien,
M. VIVIER Jean-Luc, M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. FIGEAC Philippe, M. RAFFY Bernard,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Secrétaire de séance .

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Juridique

Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2017

A été adopté à la majorité

2 abstentions : M. MAFFRE et M. TESTA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 30 janvier 2017
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Michel ALQUIER
Service : Juridique

Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire de Cahors au titre de l'année 2017

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron » a modifié certaines dispositions du Code du travail élargissant les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche en donnant la faculté aux Maires d'autoriser l'ouverture 12 dimanches par an à compter de 2016 au lieu de 5 auparavant.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable auprès :

- du Conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Vous aviez été déjà sollicités lors du Conseil communautaire du 4 février 2016 afin de vous prononcer sur les dates pour l'année 2016. Aussi, par courrier du 28 novembre 2016, la Ville a sollicité l'avis du Grand Cahors car le nombre de dimanches pour le secteur hors automobile excède le nombre de 5 pour l'année 2017.

En effet, il a été retenu 8 ouvertures dominicales pour les commerces de détail hors automobile et 5 ouvertures dominicales pour le secteur automobile en se fondant sur les demandes de suppression du repos dominical des années précédentes.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du Conseil municipal qui les a approuvées lors de sa séance du 13 décembre 2016.

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2017 le calendrier suivant :

- 15 et 22 janvier 2017 (période des soldes d'hiver)
- 2 juillet 2017 (période des soldes d'été)
- 10 septembre 2017 (dimanche suivant la rentrée des classes)
- 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 (fêtes de fin d'année)

Pour le secteur automobile, les dimanches proposés correspondent à ceux demandés par le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) :

- 15 janvier 2017
- 19 mars 2017
- 18 juin 2017
- 17 septembre 2017
- 15 octobre 2017

Le nombre de dimanches dépassant la limite de 5 pour les commerces de détail hors automobile, il convient de soumettre les dimanches supplémentaires (17, 24 et 31 décembre) à l'avis de notre assemblée conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail autres que l'automobile les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2017 pour les fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE